

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2009 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille neuf et le **mercredi vingt huit janvier à 20 heures** le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 20 janvier 2009

Date d'affichage : 20 janvier 2009

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX - Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Elie BERARD – Bruno GAILLARD Jean-François POUPON – Michèle DANANCIER - Robert SEVE et Françoise BILLOUD.

Absents excusés : Jean-Claude GONOD et Éric GUILLERMIN.

Pouvoir : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET
Éric GUILLERMIN donne pouvoir à Gilles DONGUY

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

* Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION L.G.V.

Le Maire :

- Rappelle la délibération du 10 décembre 2008 pour le L.G.V.
- Indique qu'une erreur a été faite pour le nombre de votants, il fallait noter que Dominique COLIN n'avait pas pris part au débat et était sorti pour le vote

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de rectifier la délibération du 10 décembre 2008 en indiquant que Monsieur Dominique COLIN n'a pas pris part au débat et était sorti pour la décision.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFAGE EGLISE

Le Maire :

- indique au conseil municipal que le contrat pour le chauffage de l'église souscrit auprès de l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage arrive à son terme des trois ans,
- donne lecture de la nouvelle proposition de tarif pour le renouvellement du contrat pour un montant annuel de 691 € qui comprend l'entretien des appareils de chauffage installés dans l'église et les salles annexes de la cure. Le prix sera actualisé selon les hausses légales.

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal:

ACCEPTE de renouveler le contrat avec l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage d'ETREZ, pour une durée de cinq ans et à compter du 1^{er} janvier 2009, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer ce contrat pour l'entretien du chauffage de l'église établi pour une durée de cinq ans (2009 à 2013).

REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES et STADE COMMUNAL DE BENY

Isabelle CORSAIN, Maire-adjoint, responsable de la commission bâtiments

- ✓ Propose de modifier les règlements intérieurs des salles (primevère, marmont, garavand, cuisine) et du stade communal, suite au travail de la commission,
- ✓ Donne lecture des modifications proposées.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'annuler la délibération du 17 décembre 2003 et les règlements de 2004,

ACCEPTE les règlements intérieurs des salles et stade communal de Béný, applicables à compter du 1^{er} février 2009,

DECIDE de garder la caution en cas de désistement dans les six mois précédent la date de la location,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le règlement intérieur des salles (cuisine, primevère, marmont et garavand) et du stade communal.

TARIF SPECIAL POUR LE STADE : LE 16/08/2009

Suite à la demande de location du stade communal le 16/08/2009 pour organiser une manifestation cantonale par Monsieur Dominique MOREL, membre du syndicat agricole du canton de COLIGNY, et habitant de Béný, le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le tarif de location et précise qu'en 2006, le conseil municipal avait opté pour appliquer, à la même occasion, le tarif des particuliers de Béný.

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré :***

DECIDE d'appliquer le tarif des particuliers de Béný soit 90 euros pour la location du stade le 16 août 2009 pour le syndicat agricole du canton de COLIGNY.

CONVENTION DE PRESTATION DU CAUE POUR LE PROJET DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

1°) Dominique COLIN, Maire Adjoint,

- ✓ donne le compte rendu de la réunion publique du 15 janvier 2009 avec le paysagiste du CAUE et les personnes intéressées par le projet,
- ✓ Indique que les délais pour présenter la candidature de la commune pour l'appel à projet de l'État « plantation de haies en Rhône Alpes » ont été repoussés au 1^{er} mai 2009.
- ✓ Rappelle que le taux de subvention est de 100 % compte tenu du fait que la commune figure parmi la liste des communes à enjeux fort de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires,
- ✓ Donne lecture du projet de convention d'utilisation d'emprise pour des travaux de plantation de haies bocagères où il est précisé que le propriétaire autorise la Commune de BENY, maître d'ouvrage à réaliser sur sa ou ses parcelle(s) la création de haie(s). Il précise que la durée de la convention est de 10 ans.

- ✓ Expose que le diagnostic demandé pour le dossier de candidature sera nourri par le CAUE. Ce travail fait l'objet d'une convention avec le CAUE qui prévoit une rémunération de la prestation pour un montant de 2 700 € HT. Ce coût fait partie des dépenses éligibles à la subvention.

Après avoir ouï l'exposé et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE la convention d'un montant de 2 700€ HT pour la prestation du CAUE dans le montage du dossier (partie diagnostic).

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer la dite convention et tous documents relatifs à la plantation de haies bocagères

INDIQUE qu'il sera inscrit au budget communal 2009 la somme de 2 700 € HT

2°) La date pour la présentation des dossiers de candidature initialement prévue au 1^{er} mars est repoussée au 1^{er} mai et les travaux devraient être réalisés pour la fin d'année.

Le 7 février prochain, en mairie, le paysagiste du CAUE rencontrera les personnes intéressées pour répondre à des questions concernant les essences d'arbres susceptibles d'être plantées et sur la mise en œuvre de la plantation.

Impact sonore de la L.G.V.

Bruno GAILLARD et Elie BERARD font le compte rendu de la journée de visite organisée par R.F.F. sur la LGV Est Européenne le 15 décembre dernier : découverte d'une gare TGV récente, configuration LGV en jumelage autoroutier, présentation de merlon acoustique paysager, présentation d'une sous station électrique. Les deux conseillers indiquent que les situations qui leur ont été présentées étaient en jumelage strict de l'autoroute et de la voie ferroviaire. Le traitement paysager et acoustique, notamment par un merlon, s'avère alors beaucoup plus facile. Il n'y a alors pas lieu non plus de traiter le problème de l'accès aux parcelles enclavées entre les deux infrastructures. En conclusion la journée n'était pas concluante ni rassurante.

Le Maire présente deux initiatives : le SCOT a décidé de conduire une étude sur les impacts des différents fuseaux proposés pour mieux argumenter la défense des enjeux du territoire et la Région a communiqué une information aux élus sur l'engagement régional d'accompagnement du projet de nouvelle ligne.

SECURITE ROUTIERE

Patrick BAVOUX, responsable de la sécurité routière, donne le compte rendu de la campagne de sensibilisation au respect des limitations de vitesse qui a eu lieu du 15 décembre au 22 décembre 2008.

Cette mesure, faite dans un seul sens de circulation, comptabilise 2051 passages soit 293 véhicules par jour en moyenne. En 2005, un contrôle fait au lieu dit « la Vavre » comptabilisait 430 véhicules par jour dans les deux sens de circulation.

Sur l'ensemble de la semaine 112 véhicules ont été enregistrés au dessus de 50 km/h dont un entre 70 km/h et 80 km/h.

La deuxième étape de la convention prévoit un contrôle de vitesse par les forces de l'ordre. Il devrait avoir lieu pendant la deuxième quinzaine de mars 2009.

POLE PETITE ENFANCE

Jean-François NALLET informe du démarrage des travaux du pôle petite enfance. Il n'y a actuellement pas de retard et la livraison du bâtiment est prévue pour octobre.

Le Maire informe que la signature de la cession de la parcelle à la Communauté de Communes du Canton de COLIGNY aura lieu début février.

MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES BLANCHETS

Le Maire

- ✓ rappelle la délibération du 10 décembre 2008 pour un prêt au Crédit Agricole Centre Est d'une durée de 20 ans, à taux fixe de 4.90 % pour un montant de 50 000 €,
- ✓ informe que le Crédit Agricole Centre Est a modifié son taux à la baisse et propose maintenant un taux fixe de 4.84 % pour une durée de 20 ans correspondant, compte tenu d'un premier remboursement anticipé au 10/09/2009, à un taux équivalent à 4.66 %,

**Le Conseil, après avoir pris connaissance des diverses propositions,
et après en avoir délibéré,**

DECIDE d'annuler la délibération du 10 décembre 2008,

ACCEPTE la nouvelle proposition ci-dessous du Crédit Agricole Centre Est :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 4.84 %
- Fréquence de remboursement **annuelle** sur la base d'un prêt PAR (Prêt à Annuité Rapprochée),
- Mobilisation le 15/01/2009, 1^{ère} annuité le 10 septembre 2009, correspondant à un taux équivalent de 4.66 %

INDIQUE que les fonds seront débloqués en totalité et seront inscrits sur le budget assainissement (M49) de l'année 2009,

S'ENGAGE à inscrire à son budget annexe (assainissement), les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION « 100 villes – 100 clubs » : Création et développement de nouveaux clubs

1°) Isabelle CORSAIN, responsable de la commission sport, donne lecture de la convention locale de partenariat dans le cadre de l'opération « 100 villes – 100 clubs » entre la Fédération Française de Rugby, le Comité Territorial de Rugby du Lyonnais, l'association Rugby Club Bény et la Commune.

Chacun a des obligations précises :

- La Commune s'engage à mettre à disposition le terrain, à fournir au club les moyens pour son fonctionnement et son développement, et favoriser l'action de promotion du rugby afin d'aider la création et le développement d'un club de rugby sur son territoire,

- La Fédération Française de Rugby s'engage, par l'intermédiaire du Comité Territorial, à accorder des aides en équipements, matériel, frais de fonctionnement (coût des licences, frais d'arbitrage...),
- Le Club s'engage à adhérer à la politique sportive mise en place par le Comité Territorial et Départemental, et en particulier en rapport à la formation des éducateurs, dirigeants, arbitres et secouristes.
- Le Comité Territorial, par délégation de la Fédération Française de Rugby veillera au contrôle du respect de ses obligations par le club ainsi créé. A défaut de ne pas répondre à ses obligations, le club pourra être reconnu redevable des aides consenties par la Fédération Française de Rugby depuis la prise d'effet de la présente convention.

*Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et à l'unanimité de ses membres présents,*

ACCEPTE et AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer la dite convention locale de partenariat dans le cadre de l'opération « 100 villes – 100 clubs » entre la Fédération Française de Rugby, le Comité Territorial de Rugby du Lyonnais, l'association Rugby Club Béný et la Commune.

PRECISE que la présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter des signatures et ne sera pas renouvelée par tacite reconduction.

2°) Pour information, les aides perçues sont le remboursement des licences, un jeu de maillot, et 1 500 € de subvention environ....

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux conduite d'eau :

1°) Le Poisiat : Nouvelle conduite d'alimentation en eau potable sur environ 100 m pour alimenter le futur pôle multi-accueil.

Un nouveau poteau d'incendie sera posé en bordure de la voie communale. Ces travaux devront être réalisés vers la mi-février.

2°) Centre du village : Remplacement de la conduite existante par un conduite en fonte de 100 mm sur environ 50 m jusqu'au droit de l'accès au futur lotissement.

Lotissement « Soleil Levant » : La société SEFI, aménageur de la zone, a décidé, après concertation avec la Mairie, de geler l'opération pour l'année 2009 en raison de la conjoncture économique peu favorable à la commercialisation des lots.

Atelier de la Danse : Isabelle CORSAIN rappelle la réunion du 10 décembre ; la location du podium se fera par l'intermédiaire du versement d'une subvention exceptionnelle mais le conseil municipal décide de demander un budget détaillé de la journée et la décision sera prise lors du prochain conseil.

Grève du 29 janvier : Les trois institutrices font grève, de même qu'une partie du personnel communal. Le dispositif de service minimum d'accueil sera mis en place et sera assuré par Alexandra MALLET et Christelle MOREL ainsi que la garderie.

Bulletin municipal : Des erreurs ont été faites notamment sur le calendrier des fêtes. Le premier numéro de « la Plume » indiquera le calendrier rectifié.

Assemblée générale du club des retraités : Le Maire donne le compte rendu de l'assemblée générale qui réunissait 64 adhérents.

Ecole de musique du canton de COLIGNY : Audition le samedi 31 janvier à 20 h 15 à BENY, à la salle garavand.

Association : A Corps Dons : Assemblée générale le 06 février à 20 h 30 à la salle Marmont.

Réunion territoriale pour le plan départemental de l'habitat (PDH) : Le 12 février 2009 à 18 h, salle garavand. Le verre de l'amitié sera offert par la mairie.

Dotation Générale de décentralisation (D.G.D.) versée par l'Etat :

- Subvention de 59 euros pour l'année 2008 concernant l'assurance de la mairie pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol
- et une subvention de 6 485 euros pour le lancement du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Ces deux subventions sont inscrites sur les comptes de 2008.

Antenne Bresse Revermont (D.D.E.) : Depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur Yannick SIMONIN succède à Monsieur Pierre FOUCHER comme responsable de l'antenne locale de la DDE.

Restaurant scolaire : Le 02 décembre dernier, un contrôle sanitaire a eu lieu. L'atelier est globalement satisfaisant. Quelques observations ont été inscrites au rapport et devront être prises en compte.

Travaux : La main courante sur l'escalier du parking garavand a été posée ce jour. La pose de l'arche décorative sera réalisée après concertation avec le comité de fleurissement.

Date prochain conseil municipal :

- Mercredi 4 mars pour l'approbation des comptes administratifs,
- Mercredi 25 mars pour le vote des budgets 2009.

Association « Route Fleurie de la Haute Bresse » : Une nouvelle association se met en place : une première réunion aura lieu le 05 février à 20 h à ST TRIVIER DE COURTES.

Avis de naissance :

- Romane TOGNOLI le 23 décembre 2008 domiciliée aux Jacquets,
- Paul CHARVET le 03 janvier 2009 domicilié à la Grange Bonnet,
- Nathan BUARD le 21 janvier domicilié aux Petits Grillets.